

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1411

présenté par

Mme Le Grip, Mme Anthoine, Mme Audibert, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, Mme Meunier, Mme Boëlle, M. Viry, M. Cattin, M. Menuel, M. Gosselin, Mme Genevard, M. Vialay, Mme Kuster, M. Emmanuel Maquet, Mme Louwagie, M. Schellenberger, M. Jean-Claude Bouchet, M. de la Verpillière, M. Benassaya, M. Parigi, Mme Trastour-Isnart, M. Minot, Mme Beauvais, M. Marleix et M. Ravier

TITRE

Compléter l'intitulé du projet de loi par les mots :

« et luttant contre le séparatisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de modifier l'intitulé du projet de loi en le complétant par les termes « et luttant contre le séparatisme ».

Le Président de la République, dans son discours aux Mureaux, le 2 octobre 2020, avait clairement dit que nous devons nous attaquer au séparatisme islamiste, dénonçant l'islamisme radical, « cette idéologie » qui « affirme que ses propres lois sont supérieures à celles de la République ».

Le terme « séparatisme » qui, un temps, avait semblé figurer dans l'intitulé du présent projet de loi, a été abandonné au profit d'une formule plus générale.

Par cet amendement, il est proposé de clairement identifier l'objectif de lutte contre le séparatisme.